

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d'AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 34

L'an deux mille vingt,
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°58-2020 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le Président indique qu'une consultation a été lancée pour un marché relatif à l'élaboration du schéma directeur cyclable.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et Questembert Communauté.

Ce nouveau marché est un marché public de Prestations Intellectuelles passé en procédure adaptée. Il repose sur un prix global forfaitaire pour l'offre de base et la variante exigée, et un prix unitaire en cas de réunion supplémentaire. Il est conclu pour une durée estimative de neuf mois non reconductibles. Ce marché n'a pas été alloti en raison de sa nature.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- L'état des lieux des réalisations et des projets, diagnostic et propositions de principes pour définir la stratégie,
- Propositions de stratégies vélo et production de scénarii,
- Approfondissement du scénario retenu et finalisation du Schéma Directeur Cyclable.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %,
- Valeur technique : 30 %,
- Compétences et références : 30%.

19 entreprises (22 dont 3 doublons) ont retiré le dossier de consultation et 4 ont remis une offre.

La Commission, réunie le mardi 21 janvier 2020, après analyse des offres reçues, a proposé :

- De ne pas retenir la variante exigée « Concertation grand public »,
- D'engager une négociation financière avec les trois meilleures offres, ces dernières étant toutes supérieures au budget alloué initialement.

La Commission, réunie le mardi 28 janvier 2020, après analyse des nouvelles offres reçues, propose de retenir l'offre de la société MOBILIS de Redon, classée première, pour un montant global forfaitaire sur la durée totale du marché (9 mois) de 46 385 € HT pour l'offre de base, et pour un prix unitaire de 320 € HT en cas de réunion supplémentaire.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché avec la société MOBILIS de Redon et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/03/2020

Le Président,

